

M. le Recteur,

Nous vous interpellons aujourd'hui par rapport aux conditions de travail des enseignants du premier degré qui assument la fonction de directrices et directeurs d'écoles. La surcharge de travail liée à cette fonction est identifiée et reconnue par l'administration. Une première réflexion avait eu lieu dans le cadre des "chantiers métier" en 2013 et des groupes de travail ont été commandités par le ministère durant cette année scolaire 2019/2020 suite au suicide de notre collègue Christine Renon. Les travaux sont en suspens mais pour l'heure, aucune amélioration n'est envisagée.

Les conséquences de la crise actuelle sur l'organisation de l'enseignement primaire mettent en première ligne les enseignants directrices et directeurs. En plus du poids des responsabilités souvent confondues par l'administration avec celles incombant aux chefs d'établissement du second degré, la charge de travail est colossale et même aujourd'hui devenue insurmontable.

Les équipes enseignantes, les directrices et les directeurs gardent en mémoire le goût amer de l'enquête académique réalisée début mai concernant l'intention des parents de re-scolariser leurs enfants à partir du 14 mai. Cette enquête n'était pas adaptée ni compréhensible par les parents puisqu'elle ne tenait pas compte des niveaux accueillis, de la rentrée progressive ni des dates d'ouverture des écoles différentes selon les communes. Il n'était pas précisé si cela faisait office d'"inscription" ou non. De plus, l'enquête n'était pas accessible pour toutes les familles.

Mais le pire résidait certainement dans la difficulté engendrée pour les équipes enseignantes car les résultats ont été communiqués aux écoles anonymisés, ce qui rendait impossible leur utilisation. Les enseignants ont donc dû solliciter une seconde fois l'ensemble des parents pour savoir s'ils souhaitaient re-scolariser leurs enfants en leur expliquant que l'enquête qu'ils avaient éventuellement remplie par internet ne donnait en fait aucune information pour l'organisation des écoles !

La mise en oeuvre de la toute nouvelle application ACCEL communiquée aux écoles mardi 19 mai à 21h30 est le "coup de trop" porté aux directrices et directeurs !

Remplir chaque semaine une enquête sur les prévisions journalières pour la semaine n+2 (ou n+1) de présence de tous les élèves à l'école, à la cantine, au périscolaire et dans les transports représente une quantité de travail excessive qui en outre, ne relève pas des missions des directrices et directeurs. Jusqu'à vingt "clics" par élève et par semaine sur l'application : cela n'est pas envisageable, surtout que cela nécessitera un travail préalable de sondage hebdomadaire de l'ensemble des familles. Une fois ce sondage réalisé, l'application, tellement chronophage, devient inutile aux enseignants ! Les équipes sont en capacité de déterminer la façon la plus convenable en fonction de leur contexte de travail de connaître les éléments qui leur sont utiles à l'organisation de la scolarisation. Celles des activités périscolaires (pas assez détaillée dans ACCEL, de surcroît !) et des transports doivent reposer sur d'autres personnes/services (collectivités locales, région) que les directrices et directeurs d'écoles. La responsabilité de l'organisation des temps périscolaires et des transports scolaires ne leur incombe pas !

Le courrier d'accompagnement présente cette application comme une aide aux directrices et directeurs d'écoles : *« Avant la fin de la semaine, ACCEL vous proposera des restitutions telles que : le nombre d'élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire ou être inscrits en périscolaire, ou le nombre d'élèves par circuit pour les transports scolaires. »*. Les directrices et directeurs d'écoles doivent-ils réellement considérer comme une aide la possibilité d'avoir accès aux informations qu'ils auront eux-mêmes renseignées une ou deux semaines plus tôt ?

Cette application ne représente finalement aucun intérêt pour les écoles et les équipes et leur inflige au contraire un surcroît de travail. C'est pourtant bien d'aide dont les équipes ont besoin dans cette période et non de charges supplémentaires !

Depuis le début du confinement, les directrices et directeurs ont été sollicités à de multiples reprises pour remplir un nombre incalculable d'enquêtes administratives parfois répétitives ou redondantes, pour appliquer des consignes hiérarchiques parfois incompréhensibles, inadaptées ou contradictoires et pour se substituer au travail des collectivités territoriales. Dans le même temps, ils ont dû, avec

leurs collègues, veiller dans la mesure du possible à ce qu'aucun élève ne se retrouve isolé tout en maintenant les collectifs de travail en distanciel. Ils ont continué à être les interlocuteurs des IEN, des parents et des élus, tout en, accompagnant les élèves de leur propre classe (pour l'immense majorité d'entre eux).

Nous vous demandons aujourd'hui la plus grande attention envers ces enseignants qui sonnent l'alerte et témoignent d'une réelle souffrance face à l'ampleur de la tâche. Cette difficulté est alourdie par le poids des responsabilités dont la limite manque cruellement de clarté et parfois d'insupportables pressions émanant de la hiérarchie, des parents d'élèves et des élus.

Au vu de ce contexte, le retrait de l'application ACCEL apparaît comme une mesure minimale d'urgence pour le respect des conditions de travail des enseignants.

Pour cette raison, le SNUipp-FSU propose aux directrices et directeurs de s'affranchir du travail de son renseignement et s'engage auprès d'eux à les accompagner en cas de pressions subies.

Nous vous prions de croire, M. le Recteur, en notre profond attachement au Service public d'éducation.

Romain Champion et Karine Laurent, co-secrétaires du SNUipp-FSU 25

Mallorie Cousson et Séverine Duparet, co-secrétaires du SNUipp-FSU 39

Arnaud Balizet, Sophie Donzelot, Gaelle Fournet et Fanny Grandvoinet, co-secrétaires du SNUipp-FSU 70

Anne Forgerit, Peggy Goepfert, et Sonia Loreenne, co-secrétaires du SNUipp-FSU 90